



**CREUSE GRAND SUD**  
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	8
Votants	44



**DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2022 – 040**

Séance du 6 avril 2022

**VOTE DU TAUX 2022 DE LA COTISATION FONCIÈRE DES  
ENTREPRISES**

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

**ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

**ETAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique**

La DDFIP a fourni à la Communauté l'état de notification des bases aux fins de vote du taux par le Conseil de Communauté.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2021 sont les suivantes :

	2022	Rappel 2021
Cotisation foncière des entreprises	1 871 000 €	1 814 000 €

Il est proposé de ne pas faire évoluer les taux en 2022 :

	Taux votés 2021	Taux 2022	Évolution
Cotisation foncière des entreprises	30,17 %	30,17 %	Inchangé

Le produit fiscal attendu serait ainsi le suivant :

	Taux 2022	Base prévisionnelle 2022	Produit
Cotisation foncière des entreprises	30,17 %	1 871 000 €	564 481 €

(en fonction des bases notifiées)

Rappel du montant du produit 2021 de la CFE :

547 284 €

Du fait des exonérations et dégrèvements décidés par l'État, celui-ci compense par l'octroi d'allocations compensatrices

Celle-ci est compensée comme suit :

Allocations compensatrices de CFE 2022	210 365 €
--	-----------

Rappel du montant des allocations compensatrices 2021 de la CFE: 197 584 €

**Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité :**

**- DE FIXER le taux de la CFE pour 2022 comme suit :**

Cotisation Foncière des Entreprises	30,17 %
-------------------------------------	---------

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

20 AVR 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

